

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2018

Le dix août deux mille dix-huit à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 06 août 2018

Sont présents : Mmes BERNARD, LANE, MALHAO, Mrs COURTIN, CHABOT, ROSSET, SIMON, FORTINEAU, COCULET.

Absent : Me LHERMELIN, M.BONHOMME

Mme MALHAO été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Préparation de la frairie
- FDAC 2018
- Logement presbytère
- Questions diverses

LOGEMENT ANCIEN PRESBYTERE 1 place de l'église : montant du loyer

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'installation d'une famille de 3 personnes au logement de l'ancien presbytère ; cette famille a été victime de l'orage de grêle du 4 juillet 2018 à Saint-Sornin et devait être relogée pour quelques mois avant la réhabilitation de son logement.

Afin de leur faciliter les démarches, la commune décide de majorer le montant initial du loyer de 150 € pour les charges (eau, électricité, gaz et ordures ménagères) ; le loyer passerait donc de 450 € à 600 € mensuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette décision.

FDAC 2018

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'éligibilité de la commune de Rouzède au Fond Départemental d'Aide aux Communes pour l'année 2018.

Pour cela nous devons arrêter notre choix sur les voies communales nécessitant des travaux afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental de la Charente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la remise en état, par réalisation d'un reprofilage et enduit monocouche la voie communale n°5 desservant le village de Champneuf, la voie communale de la Sébarie au Baillat, la voie communale desservant le village du Petit Moulin et la voie communale desservant le village de Bel Air.

Après consultation de trois entreprises, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise la moins disante, soit COLAS SUD OUEST pour un montant de 24 237,64 euros H.T.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et mener à bien cette opération (le solde sera financé sur les fonds propres de la commune).

Questions diverses

Concernant la numérotation des rues, le CIDIL installera les panneaux les 29 et 30 août ; les membres du conseil municipal qui seront disponibles se retrouveront le lundi 20 août à 18h pour montage des panneaux sur les mâts

Mercredi 05 septembre de 19h15 à 20h présentation de Rouzède et ses activités économiques ou touristiques sur RCF ACCORD CHARENTE émission en direct ;

En raison des évènements climatiques sur les communes de SAINT-SORNIN, VILHONNEUR, RANCOGNE, VOUTHON, CHAZELLES etc... le 4 juillet, les travaux prévus sur l'église et les toitures logements et salle des fêtes sont repoussés en raison de chantiers prioritaires sur les zones sinistrées

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 19 h40.